Université de KHEMIS MILIANA

Faculté des Sciences et de la Technologie

جامعة خميس مليانة

كلية العلوم والتكنولوجيا

Organisation et Gestion des entreprises

3ème ST GC

Semestre 6

PROGRAMME
Volume Horaire Semestriel: 22,5h
Soit 15 semaines

ORGANISATION ET GESTION DE L'ENTREPRISE

Chapitre I L'économie

- Généralités
- Définitions
- But

Chapitre II L'entreprise ou la société de travail

- Définitions, caractéristiques et objectifs
- Différents types d'entreprises, différentes formes de groupement
- Relations extérieures et intérieures
- L'investissement

Chapitre III L'organisation interne de l'entreprise

- Organisation interne
- Structure de l'entreprise. Fonctions et services
  - Fonction administrative
  - Fonctions finances et comptabilité
  - Fonctions commerciales
  - Fonction gestion des ressources matérielles
  - Fonction technique

Chapitre IV Code des marchés

- Le marché
- L'étude des prix (révision, actualisation et pénalité de retard)
- Le métré. La situation des travaux. Les travaux
- La sous-traitance et la coordination des sous-traitants
- Le planning des travaux (Pert)

Semestre: 6
Unité d'enseignement: UET 3.2
Matière 1: Projet professionnel et gestion d'entreprise
VHS: 22h30 (Cours : 1h30)
Crédits: 1
Coefficient: 1

Objectifs de l'enseignement:

Se préparer et maîtriser les outils méthodologique nécessaire à l'insertion professionnelle en fin d'études, se préparer à la recherche d'emploi. Etre sensibilisé à l'entrepreneuriat par la présentation d'un aperçu des connaissances de gestion utiles à la création d'activités et pouvoir mettre en œuvre un projet.

Contenu de la matière :

Chapitre 1 : L'entreprise et la société (3 semaines)

L'entreprise : Définition et objectifs de l'entreprise. Différentes formes d'entreprise, structure de l'entreprise, personnel et partenaire de l'entreprise.
Différents types d'entreprise (TPE, PME,PMI,ETI,GE)
La société : Définition et objectifs de l'entreprise
Différents types d'entreprise (SARL, EURL, SPA, SNC,)
Différence entre entreprise et société.

Chapitre 2 : Fonctionnement et organisation de l'entreprise (2 semaines)

Mode d'organisation et de fonctionnement de l'entreprise
Les principales fonctions de l'entreprise (entreprise de production, de service, ...)
Structure de l'entreprise (définition et caractéristiques)
Différents types de structures (structure fonctionnelle, divisionnelle, multidivisionnelle,
Hiérarchico-fonctionnelle ''staff and line'').
Activités annexes de l'entreprise (partenariat, sous-traitance, ...).

Chapitre 3 : Comment accéder dans une entreprise (3 semaines)

Les besoins et qualité en personnels (cadres supérieurs, gestionnaire, techniciens, ouvriers…)
Ou trouver l'offre d'emploi (ANEM, rubrique, internet…)
Comment s'y prendre (la demande, le C.V.)
Les différents types d'entretien d'embauche et comment s'y prendre pour un entretien.
Les types de contrat de travail (CDI et CDD)
Salaire (comment on calcule une fiche de paye).

Chapitre 4 : Comment créer sa propre entreprise (3 semaines)

Le parcours du créateur d'entreprise (l'idée, le capital, aide financière …)
Comment trouver une bonne idée.

Le parcours du créateur d'entreprise (l'idée, le capital, aide financière …)
Comment trouver une bonne idée.

Dispositifs d'aides financières à l'investissement (ANSEJ, CNAC, ANDI, ANGEM, PNR)

Chapitre 5 : Etude d'un projet de création d'entreprise (4 semaines)

L'étude d'un projet de création d'entreprise demande au promoteur l'effort de prévoir et d'écrire en détail les phases et les démarches qu'il devra effectuer pour arriver à faire démarrer son affaire.

Etude de marché (service commercialisation, marketing, …).

Etude technique (lieu d'implantation, besoins en matériels et machines, capacité en production, …).

Etude financière (chiffre d'affaire, charges salariale, dépenses et consommations, taxes et impôts, …).

Mini projet pour l'étude d'un projet de création d'entreprise

Mode d'évaluation : examen 100%

Références bibliographiques :

-*Antoine Melo '' Gestion d'entreprise'' édition Melo France 2016*
-*Thomas Durand '' Management d'entreprise'' édition Broché 2016*
-*Philippe Guillermic '' La gestion d'entreprise pas à pas '' édition Poche 2015*
-*Guy Raimbault ''Outils de gestion'' édition Chihab Alger 1994*
-*Institut de technologie financière '' Initiation comptable ''OPU Alger 1993*
-*Christian Bultez ''Guide et mode d'emploi des démarches '' édition Nathan Paris 1993*

Economie

- Une introduction au module.
- Nécessité d'expliciter les généralités pour cerner le concept particulier de l'entreprise.
- Sujet d'intérêt : l'entreprise en BTP, sa mise en œuvre, et son fonctionnement.

Etymologie

- Emprunté au latin *oeconomia*, lui-même emprunté au grec ancien οἰκονομία, *oikonomía* (« gestion de la maison ») formé des mots οἶκος, *oîkos* (« maison ») et νόμος, *nómos* (« loi ou ordre »).

Autre définition

- L'**économie** est l'art de bien administrer une maison, de gérer les biens d'une personne, puis par extension d'un pays.
- Plus généralement, l'économie est une science sociale qui étudie la production, la répartition, la distribution et la consommation des richesses d'une société.
- Le principe général qui sous-tend l'économie, en particulier pour les ressources limitées ou rares, est celui de la rentabilité. Elle consiste à consommer un minimum de moyens en vue de réaliser un maximum de profits.

Définition de l'économie

- L'économie y était subordonnée à la politique : l'art d'administrer la cité.

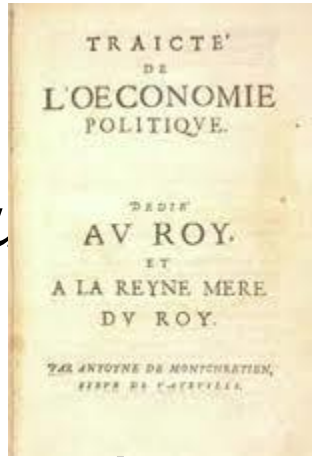
TRAICTE'
DE
L'OECONOMIE
POLITIQVE.
DEDIE'
AV ROY.
ET
A LA REYNE MERE
DV ROY.

- Le premier *Traité d'économie politiqu* en 1615 de Antoine de Montchrestien

- La prise de conscience qu'une science économique peut être développée n'apparaît qu'à la fin du XVIII^{e} siècle.

- Sa constitution ne se fait qu'au XIX^{e} siècle.

Naissance et développement d'une discipline

- L'économie politique apparaît à la Renaissance comme une discipline distincte de la philosophie qui s'intéresse à la création et à la circulation des biens matériels à l'échelle nationale.
- A partir du milieu du XXe siècle, avec l'accroissement des échanges internationaux et l'utilisation d'outils statistiques et de mathématiques, l'économie politique se transforme en science économique.
- Depuis que l'économiste britannique John Maynard Keynes (1883-1946) a établi qu'avec le capitalisme le chômage pouvait être permanent, les économistes recherchent quels sont les équilibres fondamentaux au niveau macroéconomique.

L'entreprise :

- Dans le mot **entreprise**, il y a « entreprendre » au sens de « se lancer, tenter… ».
- De fait, à l'origine d'une entreprise, il y a le plus souvent un homme (ou un groupe d'hommes) qui parie sur ce qu'il croit être une opportunité.
- L'entrepreneur recherche son propre profit, et tente de le réaliser en apportant à la communauté un bien ou un service dont il attend une rémunération.
- L'entreprise est donc le moyen pour l'égoïsme individuel (la volonté de profit) de se muer en bien général…

Diversité des dénominations

Des termes différents et rapprochés désignent la même forme d'organisation que l'entreprise. Il s'agit de :

- Société
- Firme
- Institution
- Organisation

Spécificité du terme « entreprise »

Le terme « Entreprise » est **économique** et non reconnu en droit.

Même dans la discipline économique, le terme est assez flou car englobant des situations et des activités très diverses.

La définition la plus répandue est celle qui considère l'entreprise comme étant un :

«***secteur institutionnel (acteur ou organisation économique autonome) qui produit des biens et services marchands pour d'autres agents en vue de réaliser des bénéfices*** **».**

L’entreprise :

- Dans un sens économique, une **entreprise** est une structure économique et sociale comprenant une ou plusieurs personnes et travaillant de manière organisée pour fournir des biens ou des services à des clients dans un environnement concurrentiel (le marché) ou non concurrentiel (le monopole).

SOCIETE

Ce terme est utilisé dans le **domaine juridique** où il évoque les **formes juridiques légales possibles pour exercer et encadrer une activité économique** : le contrat de société, que ces sociétés soient de personnes ou de capitaux. Cette approche privilégie donc l'aspect juridique de l'activité exercée par une personne ou un ensemble de personnes.

La société en Algérie

L'article 416 (Modifié) du Chapitre III « Du contrat de société du code civil » définit la société comme suit :

- « *contrat par lequel deux ou plusieurs personnes physiques ou morales conviennent à contribuer à une activité commune, par la prestation d'apports en industrie, en nature ou en numéraire dans le but de partager le bénéfice qui pourra en résulter, de réaliser une économie ou, encore, de viser un objectif économique d'intérêt commun. Ils supportent les pertes qui pourraient en résulter* ».
- « *C'est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun des biens ou leur industrie en vue de partager les bénéfices ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter. Une entreprise peut aussi être instituée par une seule personne* ».

INSTITUTIONS

Le terme institutions renvoie aux organismes officiels et à l'ensemble des règles socio-économiques d'un pays ou d'une région, issues de multiples évolutions historiques, qui définissent et garantissent les conditions dans lesquelles les choix d'allocation et d'utilisation des ressources seront faits individuellement ou collectivement.

Le terme **institution** concerne donc les **composantes de l'environnement des entreprises** (institutions bancaires, les institutions financières, les institutions juridiques…). Les entreprises intègrent donc les **règles** des institutions de leur environnement, bien qu'elles essaient de les influencer (*lobbying*) et gèrent leurs activités dans ce contexte institutionnel.

Organisation

«C’*est la coordination rationnelle des activités d'un certain nombre de personnes pour l'atteinte d'un but explicite commun, via une division du travail et une hiérarchie de l'autorité et des responsabilités* » (Edgar.H. Schein)

« *une organisation est un ensemble de moyens structurés constituant une unité de coordination ayant des frontières identifiables, fonctionnant en continue en vue d’atteindre un ensemble d’objectifs partagés par les membres participants* ». S. P. Robbins

Une organisation est un « ***cadre structuré pour une action*** **».** Ce qui permet de regrouper toutes les formes d’entreprises.

L'entreprise : unité de base de la vie économique

- Notre vie quotidienne est quasiment façonnée par les entreprises. Les produits que nous consommons, les vêtements que nous portons, les journaux que nous lisons sont fabriqués par des entreprises. Les magasins où nous les achetons sont des entreprises. Dans les pays industrialisés, la grande majorité des actifs travaille dans des entreprises.
- L'entreprise est donc le lieu où se créent des emplois et où se réalisent les investissements…

Les créateurs d'entreprise

A l'origine d'une entreprise, il y a un ou des entrepreneurs. Fondamentalement, le créateur d'entreprise possède trois caractéristiques :

- Il est mû par la volonté de réaliser un **profit personnel**, c'est-à-dire de gagner de l'argent grâce à son activité;
- Il pense avoir identifié un **marché**, c'est-à-dire une demande solvable qu'il croit pouvoir satisfaire dans des conditions économiques intéressantes pour lui;
- Il dispose en propre ou grâce à des prêts, des moyens nécessaires pour démarrer son activité.

L’entreprise est aussi :

- Une entité autonome
- Une entité qui modifie son environnement
- Une organisation sociale
- Un système complexe car ouvert

Une entité autonome

- Lors de sa création, l'entreprise acquiert une personnalité qui dépasse sa simple expression juridique. On attribue alors à l'entreprise une terminologie qui lui confère souvent des caractéristiques d'être vivant : une entreprise naît, grandit, meure, agit avec morale (entreprise citoyenne...)

Une entité qui modifie son environnement

- Par son action, une entreprise agit et réagit à son environnement via notamment les externalités qu'elle produit (pollution...). Elle change donc constamment pour s'adapter aux évolutions de la sphère économique, sociale, juridique... dans laquelle elle évolue.

Une organisation sociale

- Elle est le reflet des individus qui la compose et qui poursuivent eux-mêmes des objectifs parfois différents de l'entreprise elle-même. L'entreprise est alors au cœur des conflits sociaux, le lieu de cristallisation des problèmes plus généraux de la société.

Un système complexe car ouvert :

- l'entreprise est constamment en relation avec un nombre important de partenaires vers lesquels (et à partir desquels) elle échange des biens, des services, des hommes, des informations...

I. LE CRITERE DE L'ACTIVITE

le concept de secteur d'activité :

Un secteur d'activité regroupe les établissements de :

- fabrication,
- de commerce
- ou de service

qui ont la même activité principale.

1. LE CRITERE DE L'ACTIVITE

On distingue dans la nomenclature traditionnelle trois secteurs d'activités auxquels un quatrième est venu se greffer :

- **le secteur primaire** : Il regroupe l'ensemble des entreprises agricoles ou travaillant dans les domaines de l'extraction ou de l'exploitation forestière, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises ayant une activité principale directement liée à l'exploitation des ressources naturelles.
- **le secteur secondaire** : regroupe l'ensemble des entreprises produisant des biens économiques, c'est-à-dire l'ensemble des entreprises dont la production provient d'une activité de transformation.
- **le secteur tertiaire** : qui regroupe l'ensemble des entreprises dont la fonction est de fournir un service qu'il soit marchand ou non marchand, à destination des entreprises ou des particuliers.
- **Le secteur quaternaire** qui regrouperait l'ensemble des entreprises de communication.

Les autres critères de classification

- Certaines nomenclatures plus précises distinguent les entreprises en fonction de leur **branche d'activité.**
- **Définition** : une branche d'activité définit l'ensemble des unités économiques qui ont la même activité de production. Il peut alors s'agir soit d'entreprises entières (si elles sont mono productrices) soit de fractions d'entreprises (si celles-ci produisent en leur sein différents biens ou services).

Les autres critères de classification

- Dans le même ordre d'idée, on classera parfois les entreprises selon leur **filière d'activité.**
- **Définition** : ensemble des activités complémentaires intervenant aux différentes étapes de la production d'une famille de produits.

  En amont, la filière comprend des activités d'extraction et de fabrication de produits de base.

  L'élément central de la filière s'articule autour des activités de transformation,

  En aval, la filière repose principalement sur les activités de commercialisation. Exemple : filière automobile, filière textile, filière lait, etc.

2. LE CRITERE DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

- La question qu'il faut se poser est la suivante : **Comment définir la notion de « taille » pour une entreprise ?**
- Elle se définit selon deux critères :

1. **Le critère du chiffre d'affaire**
2. **le critère du nombre de salariés**

2.1. Le critère du chiffre d'affaire

- Le **chiffre d'affaire** est égal au montant hors taxe des ventes de biens ou services réalisées pendant une période donnée dans le cadre des activités normales de l'entreprise. Il se mesure de la manière suivante :

Chiffre d'affaire = quantités de biens ou services vendus * prix unitaire hors taxes

2.2. Critère du nombre de salariés

- C’est un autre critère pertinent permettant d'évaluer la taille de l'entreprise et qui consiste à mesurer le nombre de salariés que compte une entreprise. C'est ce critère qui est retenu par les organismes des statistiques ou en droit social.

2.2. Le critère du nombre de salariés

On distingue en général :

- **Les PME-PMI**
- **Les grandes entreprises**

2.2. Critère du nombre de salariés

- **Les PME-PMI** : (Petites et Moyennes Entreprises - Petites et Moyennes Industries) qui regroupent l'ensemble des entreprises dont l'effectif est de moins de 500 salariés.

2.2. Critère du nombre de salariés

- **Les grandes entreprises** : dont l'effectif est supérieur à 500 salariés.

2.2. Critère du nombre de salariés

En général les PME-PMI représentent la majorité des entreprises dans un pays. On divise alors le groupe des PME - PMI en sous-groupes distincts :

- **les entreprises de 0 salariés** : dans ce cas l'entreprise n'est le fait que d'un seul individu qui en est le patron.
- **les entreprises entre 1 et 10 salariés** : que l'on appelle aussi TPE (Très petites entreprises)
- **les « entreprises moyennes »** : entre 11 et 499 salariés dans le cas des PMI et entre 11 et 100 dans le cas des PME.

2.2.1. Petites et Moyennes Entreprises

- La PME pose un problème au niveau de sa définition, car elle n'a pas la même identité partout dans le monde. Elle change de critère d'un pôle à un autre et d'une économie à une autre.
- Ainsi, sa définition au Japon diffère de celle en France, et celle des pays développés n'est pas la même dans les pays en développement. La PME n'a donc pas une définition universelle.

1.3.1. Classification par la taille

- On distingue habituellement cinq (05) catégories :

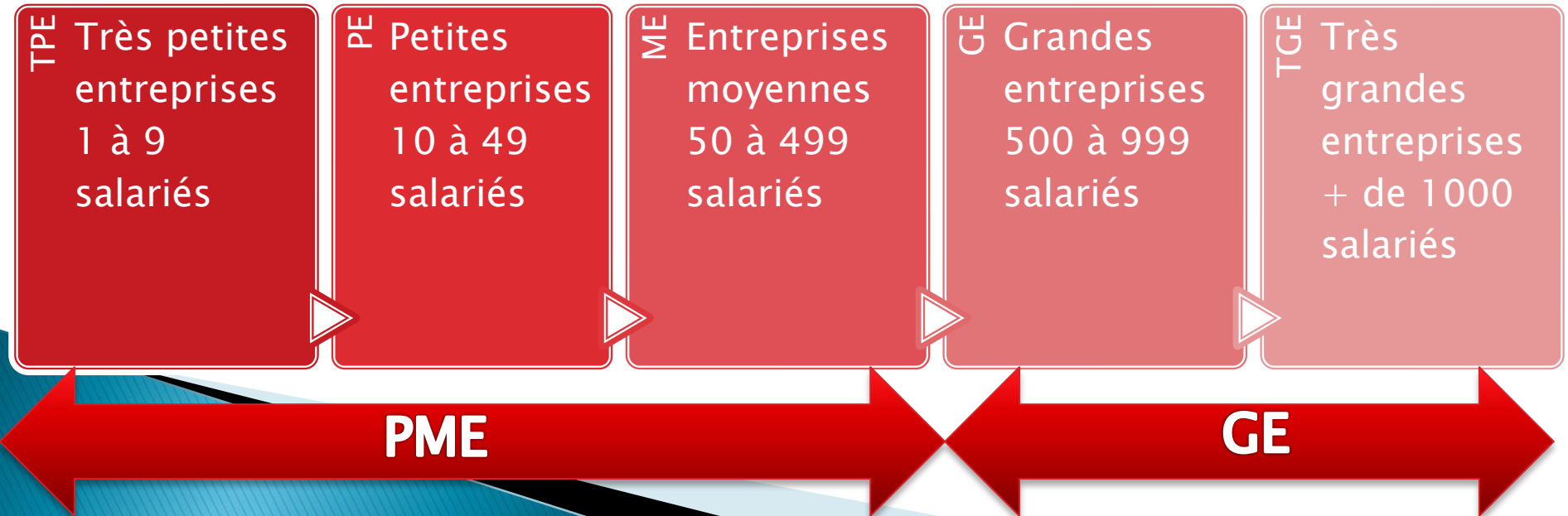

2.2.2. LA PME en Algérie

- en Algérie, la PME est définie par la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001, portant orientation et promotion de la petite et moyenne entreprise, dont les dispositions, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services:
  - employant une (1) à (250) personnes,
  - dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars.

2.2.2. LA PME en Algérie

- **La moyenne entreprise** est définie comme une entreprise employant 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de Dinars.

2.2.2. LA PME en Algérie

- **La petite entreprise** est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de Dinars.

2.2.2. LA PME en Algérie

- **La très petite entreprise (T.P.E.)**, ou **micro entreprise**, est une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de Dinars.

Types de PME en Algérie

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaires (D.A)	Total bilan (D.A)
Très petite	1 - 9	< 20 millions	< 10 millions
Petite	10 - 49	< 200 millions	< 100 millions
Moyenne	50 – 250	200 millions – 2 milliards	(100 – 500) millions

Typologie des PME dans d'autres pays

Aux USA	1-250	Petite entreprise
	250-500	Moyenne entreprise
	> 500	Grande entreprise
En France	0-9	Très Petite entreprise
	10-49	Petite entreprise
	50-499	Moyenne entreprise
	> 500	Grande entreprise

III. LE CRITERE DU STATUT JURIDIQUE

- Un autre critère de classification retenu généralement pour les entreprises est le statut juridique de cette dernière. Ce critère est d'autant plus important que son impact n'est pas sans conséquence sur le mode de fonctionnement d'une entreprise.
- On distingue deux grands types de statut juridique selon que l'entreprise possède ou non une personnalité propre.

3.1. Les statuts juridiques conférant à l'entreprise une personnalité morale

- L'avantage : limitation des risques de l'entrepreneur aux apports qu'il fait à l'entreprise lors de sa création.
- Ce statut est souvent adopté lorsque l'entrepreneur ne dispose pas seul des capitaux suffisants pour créer sa société.
- Il fait appel à des partenaires extérieurs qui apporteront leurs capitaux en contrepartie d'une part du capital de la société créée.
- Ils deviennent actionnaires.

3.1.1. Types d'entreprise à personnalité morale

- Les principaux types d'entreprises ayant une personnalité morale sont :
- **les Sociétés Anonymes (SA)**
- **Les sociétés à responsabilité limitée (SARL)**
- **Les entreprises unipersonnelles à responsabilité Limitée (EURL)**
- **La Société en Commandite par action**
- **La Société d'exercice libéral (SEL)**

3.1.1. Formes juridiques des entreprises du Droit algérien

Le droit commercial algérien a institué les formes suivantes de sociétés :

- Les entreprises individuelles.
- SARL : Société à responsabilité limitée.
- EURL : Entreprise unipersonnell à responsabilité limitée (SAR unipersonnelle).
- SNC : Société en nom collectif.
- SCS : Société en commandit simple.
- SPA : Société par action.
- SCA : Société en commandite par action.

شركات الأشخاص:

- مؤسسة فردية،
- شركة التوصية ذات الإسم الجماعي،
- شركة التوصية البسيطة،
- شركة ذات أسهم.

الشركات ذات رأس المال:

- **الحد الأدنى لرأس المال الإجتماعي:**
- **شركة ذات أسهم: 1.000.000 دج،**
- **شركة ذات مسؤولية محدودة: غير محدد،**
- **شركة ذات شخص وحيد و ذات مسؤولية محدودة: 100.000 دج،**
- **شركة التوصية ذات الأسهم: 1.000.000دج.**

شركات الأشخاص:

- مؤسسة فردية،
- شركة التوصية ذات الإسم الجماعي،
- شركة التوصية البسيطة،
- شركة ذات أسهم.

الشركات ذات رأس المال:

- **الحد الأدنى لرأس المال الإجتماعي:**
- **شركة ذات أسهم: 1.000.000 دج،**
- **شركة ذات مسؤولية محدودة: غير محدد،**
- **شركة ذات شخص وحيد و ذات مسؤولية محدودة: 100.000 دج،**
- **شركة التوصية ذات الأسهم: 1.000.000دج.**

3.1.1. Types d'entreprise à personnalité morale

- **Définition de la société** :

La société est « un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes physiques ou morales conviennent de contribuer à une activité commune, par la prestation d'apports en industrie, en nature ou en numéraire, dans le but de partager le bénéfice qui pourra en résulter, de réaliser une économie, ou encore de viser un objectif économique d'intérêt commun. Ils supportent les pertes qui pourraient en résulter »

Article 416 du Code civil.

3.1.1. Types d'entreprise à personnalité morale

- **les Sociétés Anonymes (SA)** : pour créer une société anonyme , il faut un minimum de 7 actionnaires apportant à l'entreprise le capital initial à son lancement. La société ainsi crée est gérée par un conseil d'administration ou un directoire et par un président. Ces sociétés sont alors soumises au régime de l'impôt sur les sociétés.

3.1.1. Types d'entreprise à personnalité morale

- **Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) :** dans ce cas, le nombre d'associé varie entre 2 et 50 et le capital minimum constitutif de la société est limité. Le statut simplifié de ce type de société fait qu'il est souvent utilisé notamment lorsque l'on engage pour la première fois ce type de démarche.

3.1.1. Types d'entreprise à personnalité morale

- **L'entreprise Unipersonnelle à responsabilité Limitée (EURL)** : ce type de société se rapproche dans les faits d'une SARL sauf que comme son nom l'indique, elle est constituée à partir d'un associé unique. Son avantage alors réside dans le fait que le patrimoine de l'entreprise se distingue en principe du patrimoine de l'entrepreneur (bien que l'engagement personnel de celui-ci soit souvent imposé dans le cadre d'un emprunt).

3.1.1. Types d'entreprise à personnalité morale

- **La Société en Commandite par action :** offre comme particularité le fait que les commanditaires (qui apportent les capitaux à l'entreprise) n'ont aucune responsabilité dans la gestion de l'entreprise. Celle-ci est alors assurée par les commandités (qui assument aussi les risques).

3.1.1. Types d’entreprise à personnalité morale

- **La Société d'exercice libéral (SEL)** : qui est une forme particulière de société adaptée comme son nom l'indique aux professions libérales.

3.2.Les statuts juridiques ne conférant pas à l'entreprise une personnalité morale :

- Le patrimoine de l'entrepreneur se confond avec celui de l'entreprise (on parle alors de « société de personne »).
- L'entrepreneur court le risque que son patrimoine personnel ne soit utilisé pour combler les pertes de la société si celle-ci dépose son bilan.
- Par contre, l'entreprise n'est pas soumise au régime de l'imposition sur les sociétés mais dépend du régime d'imposition sur les revenus.
- Les formalités de constitution de ce type de société sont moins lourdes et donc moins contraignantes et coûteuses que dans le cas des sociétés acquérant une personnalité juridique.

3.2.1. Les types d’entreprise à personnalité non morale :

- L'Entreprise individuelle.
- La Société en Nom Collectif (SNC)
- Le Sociétés civiles
- Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) :

3.2.1. Les types d'entreprise à personnalité morale :

- **L'Entreprise individuelle** : (entreprise « en nom personnel ») statut adapté aux personnes seules qui souhaitent créer une société. Ne pouvant alors être salarié de l'entreprise, l'entrepreneur n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés mais à l'impôt sur les revenus. Par contre, il engage sa responsabilité indéfinie sur ses biens propres en cas de défaillance de l'entreprise.

3.2.1. Les types d'entreprise à personnalité morale :

- **La Société en Nom Collectif (SNC)** : l'apport des associés lors de la création de la société n'est pas soumis à un minimum légal. Par contre la responsabilité des associés est illimitée et solidaire. Le statut des associés est alors celui de commerçants et ils sont en conséquence soumis à l'impôt sur les revenus.

3.2.1. Les types d'entreprise à personnalité morale :

- **Le Sociétés civiles** : comme leur nom l'indique, elles sont de par leur activité soumises au droit civil et non commercial. Les associés sont alors dénommés « gérants » et leur responsabilité est illimitée.

3.2.1. Les types d'entreprise à personnalité morale :

- **Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)** : ont comme particularité d'être crées par des entreprises qui décident de mettre en commun au sein d'une nouvelle structure juridique leurs moyens afin de développer une activité en commun. Il n'y a pas de limitation d'apport mais la responsabilité des partenaires est illimitée et solidaire.

Les différentes formes de société en Algérie

- Le droit commercial algérien est similaire à celui en vigueur dans de nombreux pays. Il est fondé sur la liberté du commerce et d'établissement. Les personnes physiques et morales nationales et étrangères ont le droit de s'établir et d'avoir la qualité de commerçant en Algérie. Celle-ci est soumise à inscription au registre de commerce ou à ouverture d'un bureau de représentation (qui n'est pas inscrit au registre de commerce).
- Cependant, et parmi les commerçants, seules les sociétés (y compris les EURL), ont le droit d'exercer une activité commerciale d'importation ou d'exportation. Ces derniers sont soumis au capital social de 2 million de DA au minimum.

- Les formes juridiques des sociétés en Algérie sont très proches des formes connues dans beaucoup de législations nationales (SARL, Sociétés par Actions, etc..). Il s'agit de :
- **la société par actions (SPA)**
- **La société à responsabilité limitée (SARL)**
- **La société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)**
- **La société en nom collectif (SNC)**
- **La société en commandite simple**
- **La société en commandite par actions**
- **Le groupement**

شركات الأشخاص:

- مؤسسة فردية،
- شركة التوصية ذات الإسم الجماعي،
- شركة التوصية البسيطة،
- شركة ذات أسهم.

الشركات ذات رأس المال:

- **الحد الأدنى لرأس المال الإجتماعي:**
- **شركة ذات أسهم: 1.000.000 دج،**
- **شركة ذات مسؤولية محدودة: غير محدد،**
- **شركة ذات شخص وحيد و ذات مسؤولية محدودة: 100.000 دج،**
- **شركة التوصية ذات الأسهم: 1.000.000دج.**

- **la société par actions (SPA):**

La société par actions existe sous deux formes :

a. celle faisant appel public à l'épargne et dans ce cas le capital social ne peut être inférieur à cinq millions de DA.

b. celle sans appel public à l'épargne : dans ce cas le capital peut être de un million de DA.

La SPA est dirigée par un conseil d'administration qui désigne :

- un président et un directeur général, ou
- un président directeur général.

Le directeur général n'a pas nécessairement la qualité de commerçant et peut être salarié. Le président et le directeur général peuvent être étrangers.

- **La société à responsabilité limitée (SARL) :**

La société à responsabilité limitée correspond au statut d'une petite ou moyenne entreprise. Son capital ne peut être inférieur à 100 000 DA et est divisé en parts sociales d'égale valeur nominale de 1000 DA au moins. Le nombre d'associés est de 1 à 7. Ils n'ont pas nécessairement la qualité de commerçant. Elle est dirigée par un gérant qui peut être algérien ou étranger, associés ou salarié.

- **La société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :**

C'est une SARL dont le nombre d'actionnaires est limité à un. Elle favorise l'initiative privée des entrepreneurs individuels auxquels elle permet d'accéder aux mêmes types d'activités que la SARL, y compris le commerce extérieur, tout en préservant leur patrimoine personnel qui reste indépendant de celui de la Société.

- **La société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :**

C'est une SARL dont le nombre d'actionnaires est limité à un. Elle favorise l'initiative privée des entrepreneurs individuels auxquels elle permet d'accéder aux mêmes types d'activités que la SARL, y compris le commerce extérieur, tout en préservant leur patrimoine personnel qui reste indépendant de celui de la Société.

- **La société en nom collectif (SNC) :**

Dans cette société, tous les associés ont individuellement la qualité de commerçant. Ils sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales. Les parts sociales sont nominatives et ne peuvent être cédées qu'avec le consentement unanime des associés

- **La société en commandite simple:**

La société en commandite simple : ses règles sont calquées sur celles de la société en nom collectif. Elle est composée des commandités dont le statut est identique à celui des associés d'une société en nom collectif, et les commanditaires qui ne répondent du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

- **La société en commandite par actions :**

Cette société est une forme hybride de la société en nom collectif et de la société par actions.

- **Le groupement :**

Il peut être constitué sans capital, entre deux ou plusieurs personnes morales, pour une durée déterminée et ceci en vue de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de leurs activités.